

L'Économie Sociale et Solidaire et la transition écologique en Bourgogne : développements actuels et potentialités

Novembre 2015



En décembre 2015, la France va accueillir et présider la **COP21** à Paris. Des accords internationaux concernant la lutte contre le changement climatique sont vivement attendus. La France, à l'instar des autres pays de l'ONU, doit faire état de ses engagements et contributions concrètes en matière de transition écologique et énergétique (TEE).

La définition d'une Stratégie Nationale de Transition Écologique et de Développement Durable (SNTEDD 2015-2020) et l'adoption d'une loi sur la Transition Énergétique pour la Croissance Verte (TECV) en 2015 constituent un socle de référence national en la matière.

Pour réussir cette double transition, il apparaît nécessaire de s'appuyer sur les associations et plus généralement les entreprises de l'Économie Sociale et Solidaire (ESS). Elles sont en effet porteuses d'une « autre » économie, durable, sociale, citoyenne, locale et résiliente, à même d'offrir des solutions nouvelles aux effets annoncés du changement climatique et de ses impacts sur l'environnement.

Cette note fait un état des lieux des activités de l'ESS rentrant dans le champ du développement durable au travers d'initiatives recensées sur les territoires du Grand Dijon, de la Saône-et-Loire et de la Nièvre. Elle définit également des enjeux, des opportunités et des pistes à creuser pour un déploiement plus important de l'ESS et de ses entreprises en faveur de la Transition Écologique et Énergétique pour un Développement Durable (TEEDD).

I. Transition écologique et ESS en France et en Bourgogne

Transition Écologique

Selon la définition du MEDDE, « La transition écologique est une évolution vers un nouveau modèle économique et social, un modèle de développement durable qui renouvelle nos façons de consommer, de produire, de travailler, de vivre ensemble pour répondre aux grands enjeux environnementaux, ceux du changement climatique, de la rareté des ressources, de la perte accélérée de la biodiversité et de la multiplication des risques sanitaires environnementaux ».

La loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte (TECV) portée par Ségolène Royal a été promulguée le 17 août 2015 par le gouvernement français.

Les plans d'action qui l'accompagnent doivent permettre à la France de contribuer plus efficacement à la lutte contre le dérèglement climatique et de renforcer son indépendance énergétique en équilibrant mieux ses différentes sources d'approvisionnement.

Pour répondre à ces objectifs, elle s'articule autour de 8 grands chapitres :

- ★Rénover les bâtiments pour économiser l'énergie, faire baisser les factures et créer des emplois
- ★Développer les transports propres pour améliorer la qualité de l'air et protéger la santé
- ★Favoriser les énergies renouvelables pour diversifier notre mix énergétique et valoriser les ressources de nos territoires
- ★Lutter contre les gaspillages et promouvoir l'économie circulaire de la conception des produits à leur recyclage
- ★Simplifier et clarifier les procédures pour gagner en efficacité et en compétitivité
- ★Renforcer la sûreté nucléaire et l'information des citoyens
- ★Donner aux citoyens, aux entreprises, aux territoires et à l'État le pouvoir d'agir ensemble
- ★Financer et accompagner par des dispositifs adaptés aux particuliers, collectivités et entreprises

Plus de 200 territoires français, lauréats d'un appel à projet Territoires à Énergie Positive pour la Croissance Verte (TEPCV) se sont engagés à mettre en œuvre des actions concrètes qui répondent aux enjeux et objectifs de la TECV en sollicitant localement collectivités, entreprises, acteurs de l'ESS et citoyens. La Bourgogne compte 14 de ces TEPCV.

La stratégie nationale de transition écologique vers un développement durable (SNTEDD) 2015-2020, adoptée le 4 février 2015 fixe un nouveau cap en matière de développement durable. Elle a été définie en complément de la Loi TECV afin d'amplifier la dynamique en matière de transition écologique et énergétique sur le territoire français. Elle assure, en ce sens, la cohérence de l'action publique et facilite l'appropriation par le plus grand nombre des enjeux et des solutions à apporter.

Définition et chiffres clés de l'ESS.

Telle que définie par la Loi du 31 juillet 2014, l'Économie Sociale et Solidaire désigne l'ensemble des associations, mutuelles, fondations et entreprises organisées sous forme de coopératives (SCOP, SCIC ou CAE), dont le fonctionnement interne et les activités sont fondés sur un principe de solidarité et d'utilité sociale. Outre cette appartenance liée au statut, certaines sociétés commerciales peuvent être intégrées à l'ESS. Comme les premières citées, elles doivent notamment respecter les principes suivants (CRESS Bourgogne et portail de l'Économie et des Finances) :

- La recherche d'une utilité sociale
- Des principes de gouvernance démocratiques et participatifs
- Une lucrativité limitée en orientant les excédents dégagés en faveur de l'activité

Quel que soit le secteur d'activité, les entreprises de l'ESS sont généralement caractérisées par des dénominateurs communs :

- ◇ **Innovation sociale**
- ◇ **Pratique démocratique**
- ◇ **Approche transversale**
- ◇ **Ancrage dans les territoires**

Chiffres clés de l'ESS (CRESS Bourgogne, d'après Insee Clap 2013)

- 11% part de l'ESS dans l'emploi salarié
- 6046 établissements employeurs
- 58294 emplois salariés de l'ESS
- 1,4 milliards d'euros de rémunérations brutes versées
- +1,8% de croissance des emplois de l'ESS entre 2009 et 2014
- 73% part des emplois de l'ESS dans le champ associatif

II. Quelle implication concrète des acteurs bourguignons de l'ESS dans la transition écologique ?

Les entreprises de l'ESS sont présentes dans tous les secteurs d'activité en Bourgogne mais principalement dans l'action sociale, les activités financières et d'assurance, et l'enseignement avec plus de 2/3 de l'emploi total de l'ESS dans la région (CRESS Bourgogne, 2012).

Le volet environnemental du développement durable est au cœur de l'activité de certaines entreprises de l'ESS. D'autres investissent ce champ de façon transversale ou en complément d'une activité davantage tournée vers des considérations sociales ou économiques.

Chacune des grandes thématiques de la Loi TECV est investie d'une façon ou d'une autre par des entreprises de l'ESS en Bourgogne.

Économie circulaire

L'association **ENVIE Dijon** spécialisée dans le reconditionnement d'appareils ménagers et électroménagers par l'emploi de personnes en insertion est impliquée de par ses activités de tri, réemploi et recyclage dans l'économie circulaire. Elle est aussi à l'initiative et partie prenante de deux projets innovants et uniques en France s'inscrivant dans une logique d'économie circulaire :





Un service de location de matériel électroménager baptisé **Eurecook** lancé dans un premier temps dans l'agglomération dijonnaise. L'idée étant ici de privilégier l'usage à la possession d'un bien et notamment lorsque celui-ci est coûteux et peu exploité (économie de la fonctionnalité). Ce service repose notamment sur un triple partenariat entre un acteur de l'ESS, Envie, deux entreprises de l'économie classique, le groupe Seb et le groupe Casino, et une agence de l'État, l'Ademe.

La **Cité de l'Autre économie** à Dijon qui vise à développer un site de commerces, de services, et de consommation alternatifs aux centres commerciaux classiques car intégrant les valeurs véhiculées par l'ESS, l'économie circulaire, l'économie fonctionnelle ou l'économie collaborative.



Lutte contre le gaspillage



L'association **Fruï'Malin** à Dijon a développé un concept innovant autour de la récupération et la valorisation des fruits d'arbres fruitiers laissés à l'abandon par leur propriétaire. Ces fruits sont ensuite utilisés pour la confection de confitures et de jus à partir d'une ressource locale ou redistribués à des associations caritatives telles que la Croix Rouge ou les Restos du Cœur.

Transport propre / durable

La SCIC **Mobigo Autopartage** appartenant au réseau national Citiz propose un service de location de véhicules (autopartage). Développé actuellement dans l'agglomération dijonnaise, le service a vocation à répondre à un besoin de territoire et s'inscrit dans une logique d'économie fonctionnelle en préférant l'usage d'un véhicule plutôt que sa possession. L'auto-partage se veut être un concept économique, pratique et durable d'un point de vue environnemental.



La SCIC **La Bécane à Jules** est une entreprise de l'ESS initialement fondée sur un esprit de promotion et de démocratisation de l'usage du vélo en ville. Elle met à disposition des ateliers de réparation ou d'auto-réparation et vend des vélos d'occasion à bas prix. En 2014, elle a été récompensée par un Trophée de l'économie circulaire pour son concept innovant socialement : la création d'une marque de vélo vintage RE-FAB à partir de vélos et pièces détachées issus du réemploi.

Développement des Énergies Renouvelables

L'association **Le Varne** à Clamecy est une association environnementale qui porte des actions dans les énergies renouvelables citoyennes. Elle est à l'origine de la création d'un parc éolien inédit en Bourgogne car financé en partie par des citoyens: le parc éolien de Clamecy dans la Communauté de Communes des Vaux d'Yonne. Plus de 200 citoyens ont constitué avec l'association Le Varne un club d'investisseur dans les ENR citoyennes afin de participer au financement et à la gouvernance du parc éolien.



Agriculture bio, commerce équitable et circuits courts



L'association **La Maison Citoyenne** à Clamecy tient une épicerie associative depuis 2005 : "La Graineterie". Elle a pour objet de promouvoir une production locale de qualité et d'établir un lien direct entre les producteurs et les consommateurs. Elle est approvisionnée par plus de 25 producteurs de la région certifiés en agriculture biologique ainsi que par des produits issus du commerce équitable.

Education à l'environnement/protection de l'environnement et de la biodiversité

Le **CPIE Pays de Bourgogne** (Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement) à Collonge-la-Madeleine en Saône-et-Loire est une association qui porte des actions d'éducation, de sensibilisation et de formation relatives à l'environnement auprès d'enfants et d'adolescents mais aussi auprès d'Élus de collectivités ou du grand public lors de manifestations et séminaires.



Rénovation du bâtiment / Précarité énergétique



La SCOP **Artisans Coopérateurs Nivernais** à Châtillon-en-Bazois est une coopérative artisanale qui regroupe des artisans constructeurs de maisons individuelles et spécialistes de la rénovation. Les artisans de la SCOP sont tous détenteurs du label RGE 8632 efficacité énergétique et proposent une solution innovante en matière d'isolation de maison avec de la paille.

III. Enjeux et opportunités pour la consolidation et l'émergence de l'ESS sur les différents volets de la transition écologique et énergétique

A. Les grands enjeux

Enjeu 1 : Améliorer l'interconnaissance, les échanges et les partenariats entre pouvoirs publics et acteurs de l'ESS sur le volet du développement durable

Constat :

Les outils et démarches développés par l'État et les collectivités en faveur du développement durable sont de plus en plus nombreux et manquent de visibilité et de lisibilité auprès des acteurs de l'ESS. Ces mêmes outils et notamment les Agendas 21 font encore peu appel aux associations et entreprises de l'ESS dans la mise en œuvre et la gouvernance de leurs actions car le volet économique est encore peu exploité. Collectivités et acteurs de l'ESS qui œuvrent pour la transition écologique se connaissent souvent mal sur les territoires, ce qui peut expliquer la relative faiblesse des échanges et partenariats entre eux.

Opportunités :

- Associer les acteurs de l'ESS dans la mise en œuvre et la gouvernance de certaines actions portées par les collectivités en matière de développement durable (Agendas 21, PCET, TEPCV,...)
- Développer les Délégations de Service Public (DSP) ou même les Partenariats Publics Privés (PPP) entre collectivités et ESS au même titre qu'ils existent avec les entreprises «classiques».
- Systématiser les clauses d'insertion et environnementales dans les marchés publics dans une logique d'achats responsables.

Enjeu 2 : Favoriser le dialogue et la coopération entre structures de l'ESS

Constat :

L'inter-connaissance entre acteurs de l'ESS est plutôt bonne sur les territoires. Mais parfois positionnés sur des secteurs identiques et guidés par des impératifs économiques, ils se font plus concurrence qu'ils ne coopèrent. C'est par exemple le cas entre entreprises d'insertion, entre associations caritatives spécialisées dans la collecte d'objets ou de produits alimentaires et entre coopératives clairement positionnées sur une logique marchande.

Opportunités :

- Développer des moments de rencontres entre acteurs de l'ESS d'un même territoire afin de créer des liens et de susciter des envies de coopération. Cela peut se faire à travers des clubs d'entreprises de l'ESS.
- Construire des projets communs autour de filières d'activités réunissant plusieurs acteurs de l'ESS sur un même territoire (ex : économie circulaire) afin de participer au changement d'échelle de l'ESS. Cela peut se faire par exemple à travers les Pôles Territoriaux de Coopération Économique (PTCE).

Enjeu 3 : Décloisonner les relations entre acteurs de l'ESS et acteurs de l'économie classique

Constat :

Les préjugés sur l'ESS perdurent encore. Les relations et coopérations entre acteurs de l'ESS et entreprises classiques sont encore faibles en dehors des entreprises coopératives et de certaines entreprises d'insertion qui se rapprochent plus facilement de l'entrepreneuriat classique. Le cloisonnement demeure important entre associations et entreprises classiques. Compte tenu des valeurs différentes développées entre associations et entreprises classiques, il est encore difficile de sortir de l'entre soi.

Opportunités :

- Favoriser le mécénat d'entreprise, financier ou de compétences, afin de faire se rapprocher associations et entreprises. Il s'agit pour cela de s'appuyer sur le Pôle Mécénat Bourgogne.
- Coopérer en se partageant des marchés publics ou privés lorsque des clauses d'insertion ou environnementales sont affichées.
- Développer de nouvelles formes de coopération entre ESS et économie classique : modèles hybrides, SCIC, PTCE. Ces derniers répondent à des besoins de territoire et créent de l'emploi non délocalisable.

Enjeu 4 : S'emparer de nouveaux modes de financement, de développement et repenser les modèles économiques dans l'ESS

Constat :

Face à la réduction des financements publics, les acteurs de l'ESS ont la volonté de se financer autrement et de façon plus autonome. Des outils émergents permettent de solliciter des acteurs très différents en vue d'un soutien matériel, financier ou de conseil pour des projets d'utilité sociale ou environnementale. Il existe aussi des moyens pour faire des économies dans les entreprises de l'ESS.

Opportunités :

- Se financer autrement avec le Mécénat d'entreprise, le financement participatif (ex : plateforme Graine de Start), ou via la finance solidaire (Plateforme de la Finance solidaire en Bourgogne).
- Développer des modèles économiques construits sur des partenariats avec des acteurs publics et privés pour assurer des retombées économiques aux entreprises de l'ESS et viabiliser leur activité.
- Mutualiser des ressources (matériels, services) ou des emplois entre entreprises de l'ESS.
- Poursuivre et/ou renouveler l'engagement bénévole.

Enjeu 5 : Favoriser la transition écologique et énergétique citoyenne grâce aux acteurs associatifs/entreprises de l'ESS

Constat :

Les acteurs de l'ESS sont souvent à l'avant-garde en matière de sensibilisation aux enjeux du développement durable. Ils sont de fait très proches de la population et capables de susciter un élan de mobilisation citoyenne autour de problématiques sociales et environnementales.

Opportunités :

- S'emparer des services civiques autour de missions « environnement » dans les associations afin de renforcer l'éducation et la sensibilisation auprès du grand public.
- Développer de véritables réseaux dans les territoires en matière d'Éducation à l'Environnement et au Développement Durable, mutualiser les actions et jouer de complémentarités entre entreprises de l'ESS ou non positionnées sur ce champ. Il s'agit pour cela de s'appuyer sur la plateforme de l'EEDD en Bourgogne coordonnée par Alterre Bourgogne.
- Faire participer les citoyens au financement de projets d'utilité sociale et environnementale via le crowdfunding, les clubs d'investisseurs citoyens ou les produits d'épargne solidaire.
- Co-construire des projets sur les territoires entre associations et citoyens (ex : ENR citoyennes) à travers des clubs d'investisseurs citoyens, ou via les modèles économiques multi-acteurs (SEM, SCIC, PTCE,...).

B. Les finalités à poursuivre

S'appuyer sur les valeurs de l'ESS et notamment la recherche d'utilité sociale, sociétale et environnementale autour de projets territoriaux.

Le développement durable est un secteur porteur et à la « mode » actuellement. Il offre des débouchés et des retombées économiques parfois importants. Si les acteurs de l'économie « classique » investissent de plus en plus massivement ce secteur pour son « attractivité » économique, les acteurs de l'ESS développent une approche qui place l'humain, le social et l'environnement au cœur de l'activité, prenant le contre-pied d'une logique de business vert qui tend à émerger aujourd'hui. A travers les actions, les acteurs et les valeurs de l'ESS, il s'agit de sortir du schéma dominant actuel : développement durable = croissance verte = business vert.

Ancrer aux territoires les activités portées par un ou des porteurs de projets (ESS seul ou avec acteurs privés et publics) et participer à la résilience territoriale et sociale.

Une des plus-values importante de l'ESS sur les territoires est l'ancrage important de ses activités. Elles sont souvent développées par des porteurs de projet locaux en réponse à un besoin de territoire ou dans une volonté de le dynamiser. En développant des projets multi-acteurs sur les territoires et notamment avec les entreprises classiques, à l'ancrage territorial moindre, les emplois et activités créés, qu'ils soient du ressort de l'ESS ou non, seront plus facilement pérennisés et non délocalisables.

Valoriser le pouvoir d'innovateur social et les compétences de TOUS les acteurs de l'ESS (associations, coopératives, entreprises sociales,...) pour faire de l'ESS un acteur à part entière du développement économique et durable des territoires.

L'ESS est encore rarement intégrée aux schémas de développement économique et durable des territoires. Elle l'est parfois mais à côté de la sphère économique traditionnelle. Plus rarement, elle est traitée de façon transversale et se retrouve au cœur des plans de développement économique au même titre que des acteurs plus « traditionnels ». Acteurs économiques traditionnels et pouvoirs publics doivent légitimer et intégrer le rôle des entreprises de l'ESS en matière de développement économique et durable, et reconnaître leur capacité à innover socialement dans les territoires.

— — — — — Conclusion — — — — —

Comme le rappelle le Plan Régional de Développement de l'Économie Sociale et Solidaire (PREDESS) Bourgogne, « L'ESS a tendance à se concentrer dans certains secteurs d'activité du fait de sa vocation à servir l'intérêt général ». Or, la recherche de cette utilité collective se retrouve derrière toutes les thématiques de la Loi sur la TECV et les exemples énoncés précédemment montrent que l'ESS, à l'échelle régionale et nationale, a les capacités d'investir des secteurs d'activités très variés.

Actuellement, il faut nuancer cette implication de l'ESS en matière de transition écologique et énergétique. Si les exemples régionaux existent, la proportion des acteurs de l'ESS ayant placés les finalités du développement durable au cœur de leur activité est encore modeste sur l'activité et l'emploi total de l'ESS en Bourgogne (entre 5 et 10% des entreprises de l'ESS en Bourgogne).

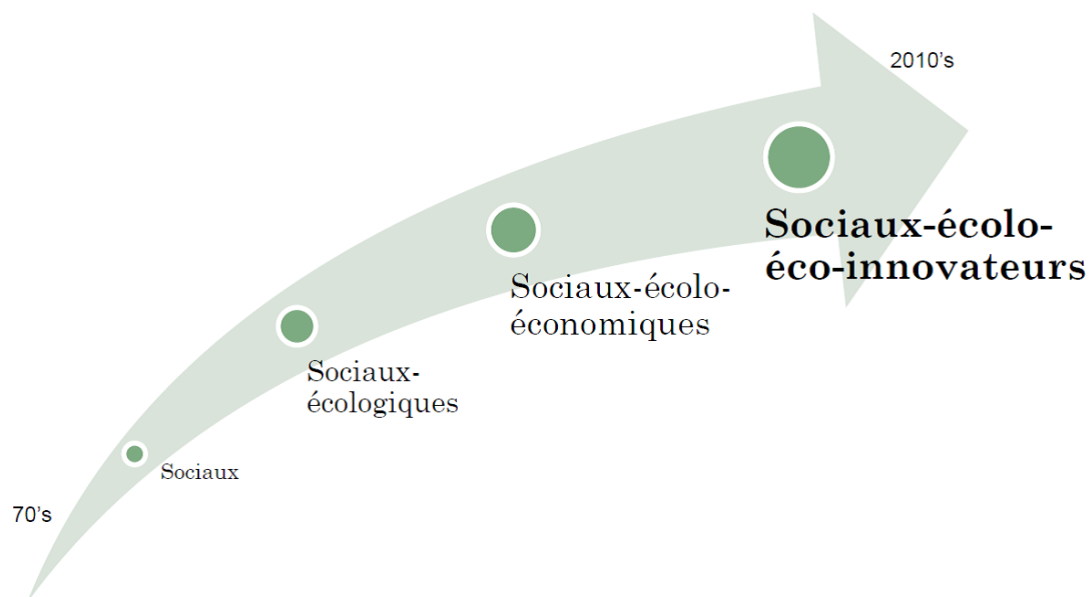
L'économie circulaire et l'éducation à l'environnement et au développement durable (EEDD) sont les deux thématiques les plus investies par l'ESS dès lors que l'on parle de développement durable. D'autres entrées, comme la promotion des énergies renouvelables et des transports propres ou la filière du bâtiment durable sont encore peu exploitées par l'ESS. Une implication plus massive de l'ESS dans ces secteurs est envisageable tant ils ont vocation à générer de l'emploi et de l'activité ancrés aux territoires.

A travers ces initiatives, l'ESS démontre aussi son fort potentiel innovateur. Des innovations qui sont sociales mais également environnementales car participant à la transition écologique des activités et de la société.

Par ailleurs, il convient de rappeler que même à l'intérieur de l'ESS, les acteurs, les buts poursuivis et les logiques économiques peuvent être très différents. Les objectifs de rentabilité économique ne sont ainsi pas les mêmes entre une entreprise coopérative ou commerciale d'utilité sociale et une petite association locale. Mais il apparaît intéressant de s'appuyer sur cette diversité des entreprises de l'ESS pour développer des projets d'échelle et d'ampleur différents qui participent chacun à leur niveau à la transition écologique et énergétique sur les territoires.

Enfin, les acteurs de l'ESS, par leur proximité avec les populations, représentent un levier de mobilisation citoyenne très important autour des enjeux liés au changement climatique et à l'épuisement des ressources naturelles.

Mutation au fil du temps des acteurs de l'ESS



Une note issue d'un travail d'étude mené conjointement par la DREAL Bourgogne et la CRESS Bourgogne, avec la participation d'Alterre Bourgogne.

Tous nos remerciements sont adressés aux associations et entreprises de l'ESS bourguignonnes qui ont été sollicitées pour apporter leur témoignage et enrichir cette étude.

